

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **1 avril 2026 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité des Coteaux.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau et Line Roussin ainsi que Monsieur Michel Joly tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

sont également présents Monsieur Marco Jean, trésorier ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Absence motivée de Monsieur Sylvain Brazeau.

Madame Andrée Brosseau, vice-présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 05 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2784-04-26    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Madame Line Roussin  
Appuyé par Monsieur Michel Joly  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2785-04-26    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly  
Appuyé par Madame Line Roussin  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 1 avril 2026.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2026;
4. Approbation des comptes à payer au 1 avril 2026;
5. Dépôt Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2024 et 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$;
6. Autorisation mandat Janick Lemay ingénieur;
7. Autorisation signature Annexe C – Nomination d'un représentant autorisé aux services de clicSÉCUR – Entreprises;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 1 avril 2026.

**ADOPTÉE**

### **2786-04-26    Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2026**

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly  
Appuyé par Madame Line Roussin  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 mars 2026 à 16 :00.

**ADOPTÉE**

### **2787-04-26    Approbation des comptes à payer au 1 avril 2026**

**Il est proposé par Madame Line Roussin  
Appuyé par Monsieur Michel Joly  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 1 avril 2026 au montant total de 54 725.00\$ à savoir les chèques numéro 148 à 155 pour un montant de 48 701.08\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 6 023.92\$.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**ADOPTÉE**

**2788-04-26      Dépôt. Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000\$ passés au cours de l'exercice financier 2024 et 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000\$**

En conformité des dispositions contenues à l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et de l'article 961.4 du Code municipal du Québec, les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt, par le trésorier, de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2024 et 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$ et conclus par un fonctionnaire à qui le conseil a délégué son pouvoir de les conclure en vertu du règlement de délégation n° 12.

**2789-04-26      Autorisation du mandat de Janick Lemay ingénieur**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des Coteaux souhaite obtenir un soutien technique et professionnel dans le cadre de la révision de l'entente intermunicipale entre les municipalités parties à cette entente, notamment en ce qui concerne l'intégration de modalités de répartition des coûts selon les débits et les charges ainsi que dans le projet d'accroissement de capacité des étangs aérés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de retenir les services de M. Janick Lemay, ingénieur, afin d'accompagner la Régie dans ces démarches;

**ATTENDU QUE** les honoraires professionnels de M. Janick Lemay sont établis à 150,00 \$ CA/heure;

**Il est proposé par Madame Line Roussin  
Appuyé par Monsieur Michel Joly  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration autorise le recours aux services de M. Janick Lemay, ingénieur, pour un accompagnement professionnel lié à la révision et à la rédaction de la nouvelle entente intermunicipale ainsi que pour le projet d'accroissement de capacité des étangs aérés;

**QUE** ce mandat soit autorisé au taux de 150,00 \$ CA/heure, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5000.00\$, avant taxes, si applicable;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 41400 411.

**ADOPTÉE**

**2790-04-26      Autorisation signature Annexe C – Nomination d'un représentant autorisé aux services de clicSÉCUR – Entreprises;**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remplacer le représentant autorisé au compte clicSÉCUR – Entreprises de la Régie d'assainissement des Coteaux;

**ATTENDU QUE** Revenu Québec exige qu'une personne soit dûment autorisée par résolution du conseil d'administration pour signer l'annexe C visant cette modification;

**Il est proposé par Madame Line Roussin  
Appuyé par Monsieur Michel Joly  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des Coteaux nomme monsieur Jacques Legault à titre de représentant autorisé pour le compte clicSÉCUR – Entreprises de la Régie;

**QUE** le conseil d'administration autorise monsieur Jacques Legault à signer, pour et au nom de la Régie d'assainissement des Coteaux, l'annexe C de Revenu Québec ainsi que tout document requis afin de demander le remplacement du représentant autorisé au compte clicSÉCUR – Entreprises de la Régie.

**ADOPTÉE**

**Varia**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**2791-04-26    Levée de l'assemblée ordinaire du 1 avril 2026**

**Il est proposé par Monsieur Michel Joly  
Appuyé par Madame Line Roussin  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 1 avril 2026 soit levée à 16 h 15

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau, vice-présidente

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire